

Politique de la formation et de la recherche

Prise de position d'economiesuisse

1^{er} mai 2006

Numéro 16

dossierpolitique

Prise de position d'economiesuisse sur la formation et la politique de la recherche pour la conférence du 2 mai 2006 à Berne

L'essentiel en bref

L'étude intitulée « La Suisse dans la concurrence de la société du savoir », publiée début mai 2006, met en perspective la position de l'économie suisse et du système suisse de formation dans un cadre international. La société du savoir lance des défis. Pour les relever, les auteurs de cet ouvrage proposent des mesures en vue de la réforme 2008 de nos Hautes écoles.

economiesuisse a pris position sur ce rapport et en a tiré les conclusions politiques. Elles concernent notamment le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI), le programme-cadre européen de recherche et le projet de loi-cadre des Hautes écoles.

Position d'economiesuisse

Les dépenses de l'Etat pour la formation et la recherche influencent positivement la productivité et la croissance économique. Elles sont le carburant de l'innovation dans l'économie. Dans le cadre des décisions politiques qui vont être prises prochainement, economiesuisse soutient donc toutes les mesures propres à renforcer les performances du système suisse de formation, de recherche et d'innovation, afin que notre pays puisse tenir son rang dans la concurrence internationale. Cela présuppose toutefois de définir et d'appliquer des priorités avec davantage de rigueur que jusqu'ici.

L'étude du professeur Oliver Gassmann sur « La Suisse dans la concurrence de la société du savoir » confirme la bonne position de l'économie suisse dans la course internationale à l'innovation et dégage les grandes tendances qui se manifestent pour les Hautes écoles dans la société mondiale du savoir. Quelles conclusions économiques en tire-t-elle par rapport aux importantes décisions inscrites à l'agenda de la politique dans le domaine de la formation et de la recherche (message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation - FRI, programmes-cadre européens de recherche, loi-cadre sur les Hautes écoles) ?

1. R&D : influencer positivement la croissance de la productivité

Tous les pays industrialisés oeuvrent à la création d'un cadre macro-économique qui vise à assurer la croissance, l'emploi et le développement durable. Les dépenses de R&D occupent à cet égard une position particulière, du fait surtout qu'elles influencent positivement la croissance de la productivité. Porter les dépenses de R&D à 3 % du produit intérieur brut (PIB) est un objectif de la stratégie de Lisbonne. Même s'il faut éviter de transformer cet objectif politique en valeur absolue, la Suisse ne peut ignorer purement et simplement l'environnement international dans lequel elle évolue.

2 L'Etat doit accroître son engagement dans la R&D

En 2004, les dépenses brutes de R&D de l'économie privée ont atteint 2,2 % du PIB. C'est une valeur très élevée en comparaison internationale. La recherche et le développement dans les entreprises sont déterminants pour la croissance de la production d'une économie. Mais si la Suisse entend rester dans les pays les plus compétitifs dans la concurrence internationale du savoir, l'Etat doit également accroître son engagement dans ce domaine, qui représente actuellement environ 0,6 % du PIB. Car les dépenses que l'Etat consacre au développement et à la recherche permettent, à travers des formations qualifiées et une recherche de haut niveau, de préparer le terrain d'une économie innovante.

3. Fossé entre discours et réalités des dépenses

On constate aujourd'hui un important fossé entre les discours sur la politique de la recherche et la réalité des dépenses. Certes, la formation et la recherche sont toujours qualifiées de prioritaires, mais elles ne figurent qu'au cinquième ou sixième rang des dépenses publiques. Si le message FRT initial pour la période 2004-2007 prévoyait une croissance annuelle moyenne de 6 %, ce chiffre a, entre temps, diminué à seulement 3 %. Le Conseil fédéral et le Parlement avaient tout d'abord assuré au domaine des EPF, étendant du système scientifique suisse, une croissance annuelle nominale de 4 %, mais celle-ci n'est plus désormais que de 1 %. De l'avis d'économistes, il ne faut pas que les nouvelles initiatives stratégiques de ces institutions (par exemple les systèmes X, les nanosciences, les systèmes quantiques, les centres de compétences pour les micro/nano technologies et celles des matériaux, l'énergie, la mobilité durable, etc.) échouent, faute de ressources.

4. Plan de la législature 2003-2007 : haute priorité à la formation

Dans son plan de la législature 2003-2007, le Conseil fédéral a accordé une très haute priorité aux investissements dans la formation et la recherche. Les milieux économiques demandent donc que cette priorité n'apparaisse pas seulement sur le papier et dans les discours, mais aussi dans la structure effective des dépenses. Cela implique aussi bien des aménagements dans le budget fédéral qu'une augmentation des ressources, des engagements, ainsi qu'une plus grande constance dans l'exécution des projets. Et surtout, les dépenses de recherche doivent être affectées, afin d'échapper à des fluctuations budgétaires annuelles arbitraires qui empêchent de planifier à plus long terme.

5. Demande de subvention du FNS réaliste

Du point de vue de l'économie, il faut accroître sensiblement la part des fonds mis au concours par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) et l'Agence pour la promotion de l'innovation (CTI). La contribution fédérale de 2'877 mio.fr. pour la période 2008-2011, demandée par le FNS en se fondant sur un taux d'accroissement de l'ordre de

10 %, repose sur une base réaliste. L'économie salue surtout, outre le financement traditionnel de projets de la recherche libre et les pôles de recherche nationaux (PRN), les nouvelles lignes d'action (projets communs plus ambitieux, promotion de la recherche de pointe à plus long terme, soutien à de jeunes chercheurs qualifiés). En revanche, elle est toujours dubitative quant aux programmes nationaux de recherche (PNR), qui ont souvent une motivation politique. Avec la création des PRN et des réseaux de compétences des Hautes écoles spécialisées, il n'est plus guère possible de justifier l'existence des PNR, indépendamment de la recherche par domaine. Il importe que les Hautes écoles spécialisées sollicitent leurs ressources, également dans les domaines de la santé, du social et des arts (SSA), auprès du FNS, dans le cadre de l'attribution de projets faisant l'objet d'une mise au concours. C'est pourquoi, l'instrument d'encouragement de la recherche orientée vers la pratique, DORE, doit impérativement expirer après 2011. Il y a lieu d'examiner les tâches et les fonctions du Conseil de fondation et du Conseil de la recherche du FNS sous l'angle de l'efficacité.

6. Introduction d'une allocation pour fonds généraux

En payant les frais généraux sur les fonds alloués par le FNS et la CTI, on renforcerait les incitations en faveur des projets de recherche et l'intérêt des directions des Hautes écoles. Toutefois, cela n'a de sens que si le paiement ne se fait pas au détriment de l'encouragement de la recherche et si les cantons favorisés par la présence de Hautes écoles sur leur territoire ne réduisent pas leurs propres subventions d'un montant équivalent. Il faudrait donc déduire les subventions destinées à couvrir les frais généraux des subventions de base. Le FNS devrait être autorisé à constituer une réserve pour pouvoir assurer l'encouragement de la recherche à long terme, indépendamment des fluctuations budgétaires annuelles, sauf dans l'hypothèse où les subventions fédérales au FNS et à la CTI seraient liées.

7. Programme-cadre de recherche de l'UE

L'augmentation des subventions du 7^e programme-cadre de recherche de l'UE ne doit pas se réaliser au

détriment de la promotion de la recherche nationale. Même si dans les milieux économiques les avis divergent sur l'utilité scientifique et économique de ces projets, il est judicieux que la Suisse y participe pour des raisons d'intégration. Toutefois, il est nécessaire de simplifier les procédures lourdes et administrativement complexes. En outre, les autorités fédérales doivent formuler de manière plus claire les objectifs visés par la pleine participation de la Suisse. Ceux-ci doivent être mesurables et permettre de mieux apprécier les résultats obtenus. La Suisse ne devrait pas se contenter de présenter des évaluations pour la forme. Il convient aussi de mieux harmoniser les activités nationales de recherche avec celles du programme-cadre européen de recherche, afin d'éviter les doublons, les recoupements et les conflits de compétences.

8. La CTI : principal instrument de liens entre Hautes écoles et entreprises

La CTI, en tant qu'agence de l'innovation de la Confédération, est aux yeux de l'économie le principal instrument pour créer des liens entre Hautes écoles et entreprises, surtout les PME, dans le cadre de projets de R&D axés sur des applications pratiques. Si la CTI doit favoriser des projets de qualité par l'attribution de ses ressources, elle doit aussi augmenter substantiellement son budget, surtout pour renforcer la structure de compétences dans la recherche et le développement appliqués dans les Hautes écoles spécialisées. Il y a lieu de maintenir les règles actuelles du jeu, qui ont fait leurs preuves, pour tirer le plus grand profit possible de leur application. Il ne faudrait exiger ni des subventions directes susceptibles de provoquer des distorsions de concurrence, ni des remboursements sous forme de paiements de licences. Cela entraînerait une politisation et une bureaucratisation de la CTI, ce qui n'est pas le but recherché. La dissociation ou l'autonomie de la CTI, par analogie avec celle du FNS, constitue une option à étudier. La condition est d'améliorer son efficacité et sa proximité avec l'économie. Sous l'angle juridique, les milieux économiques refusent le transfert de la CTI dans une nouvelle loi sur l'innovation, car il est tout à fait possible d'assurer la souplesse de cette agence sur la base de la législation actuelle. Non seulement l'innovation est une tâche qui, à l'origine, était propre à l'entreprise, mais la poli-

tique de l'innovation est aussi une politique transversale. Elle s'étend à plusieurs domaines et ne peut donc être mise en oeuvre par un organe de type administratif. Prétendre le contraire reviendrait à se bercer d'illusions. On ne peut pas dire que toutes les méthodes agressives de promotion de l'innovation, telles que les pratiquent certains pays de l'OCDE, soient de « bonnes pratiques ».

9. Système de Hautes écoles compétitif

Les milieux économiques se sont toujours prononcés en faveur d'un système de Hautes écoles compétitif, doté d'établissements aussi autonomes que possible, financé de manière uniforme par la Confédération selon la méthode des coûts standard. Leur positionnement dans un environnement de plus en plus international est de leur propre responsabilité. Ce n'est pas le rôle de la politique. Les établissements doivent pouvoir choisir leurs étudiants au moins au niveau du *master*. Le relèvement des taxes d'études en tant que moyen pour les Hautes écoles de se procurer des recettes supplémentaires et en tant que critère du choix des établissements est aussi un instrument de la concurrence future entre instituts. Par ailleurs, le mandat légal actuel de prestations des Hautes écoles doit être aménagé avec davantage de souplesse suivant le type d'établissement. Il importe de préciser rapidement tous ces points dans la nouvelle loi-cadre. Les milieux économiques ne peuvent s'accommoder de l'idée que cette loi pourrait n'entrer en vigueur qu'en 2010, voire plus tard. Les Hautes écoles suisses courraient alors le risque de régresser en comparaison internationale. En outre, cet exercice lierait des ressources susceptibles d'être mieux utilisées, affectées à des tâches plus utiles de formation et de recherche.

10. Cinq consortiums pour le transfert de savoir et de technologie (TT)

Les cinq consortiums créés en 2005 pour le transfert de savoir et de technologie (TT) doivent être maintenus jusqu'en 2009 au moins, puis évalués. Même si le transfert le plus efficace de savoir s'opère via les personnes, c'est-à-dire par l'insertion dans le monde économique de détenteurs de titres académiques, ces organes TT sont propres à intensifier l'échange de

savoir entre Hautes écoles et économie. Ce mouvement offre aussi la possibilité d'impliquer davantage les PME dans des innovations, par le biais de coopérations et d'un fonctionnement en réseau.

11. Recherche médicale : élément central de la recherche fondamentale en Suisse

La recherche médicale est un élément central de la recherche fondamentale en Suisse. La collaboration des Hautes écoles entre elles et avec l'économie revêt une grande importance dans ce domaine. Il y a lieu d'améliorer les conditions-cadre de la recherche clinique, qui doit être davantage mise en valeur. Il importe d'axer cette discipline sur des objectifs scientifiques, plutôt que sur la tendance de certains cantons à se profiler politiquement en tant que propriétaires d'hôpitaux cantonaux universitaires qui pratiquent la recherche. Les facultés de médecine doivent pouvoir jouir de la plus grande liberté possible vis-à-vis des milieux politiques. C'est pourquoi, les budgets de l'enseignement et de la recherche doivent être séparés des budgets hospitaliers proprement dits. Il est nécessaire de créer des réseaux d'hôpitaux qui pratiquent la recherche au niveau national ou transfrontalier, ainsi qu'une meilleure collaboration dans la recherche fondamentale médicale et clinique. Toutefois, il n'y a pas lieu de décréter la réduction du nombre de facultés sur la base de critères exclusivement politiques.

12. Nouveau paysage des Hautes écoles : organisation claire et simple

Le nouveau paysage des Hautes écoles nécessite une organisation claire et simple. Le pilotage par un organe commun existe et la création de la Conférence suisse des recteurs des Hautes écoles (en remplacement de l'actuelle CRUS et de la CSHES) est judicieuse. Les milieux économiques s'interrogent toutefois sur la proposition de créer un conseil suisse des Hautes écoles qui serait un organe mixte représentant la science, l'économie, la culture et la société. On sait par expérience que de tels organes n'apportent pas grand chose. Il serait beaucoup plus important d'avoir un organe consultatif, composé de scientifiques de renom qui établissent le lien avec les milieux politiques et l'administration, tel le *Council of Science and Technology* en Grande-Bretagne. Il n'y a aucune néces-

sité de créer un conseil de l'innovation, parce que les innovations ne se produisent que de manière décentralisée, au niveau micro-économique. Un pilotage politique ne s'impose donc pas. Enfin, la question se pose de savoir si, afin d'entretenir les relations entre science et société, il est opportun d'intégrer les académies, la Fondation « Sciences et Cités » et l'évaluation des choix technologiques. En effet, les Hautes écoles, le FNS et la CTI souhaitent, elles aussi, intensifier le dialogue avec la population. Le risque de recouplements, de doublons et de conflits de compétences serait alors programmé. Le remaniement de certains offices fédéraux (OFFT) ou organes dans la structure administrative actuelle n'a pas de sens. En revanche, la création d'un Département de la formation, de la recherche et de la technologie dans le cadre d'une réorganisation globale de l'administration serait importante.

13. La Suisse ne peut se permettre n'importe quel luxe

Indépendamment du message FRT et d'autres arrêtés fédéraux et en dehors des programmes de recherche et de formation de l'UE, une multitude d'activités scientifiques nationales et internationales sont soutenues, pour un montant de plus de 250 mio. fr., alors que leur rapport avec la place scientifique suisse n'est pas toujours évident. Elles vont de la recherche sur la fusion nucléaire, en passant par les subventions au CERN et à l'ESA, au soutien de la recherche Nord-Sud et de la francophonie. Soit ces versements de subventions sont simplement reconduits sans autre, soit ils ne reposent pas sur des évaluations concluantes. La Suisse ne peut se permettre n'importe quel luxe dans le domaine scientifique. Mais dans ce qui est important et qu'elle réalise, elle devrait faire montre d'excellence sur le plan international.

Commentaire

economiesuisse soutient toutes les mesures propres à renforcer les performances du système suisse de formation, de recherche et d'innovation, afin que notre pays puisse tenir son rang et concurrencer les meilleurs. Cela présuppose toutefois une application des priorités plus rigoureuse que jusqu'ici. C'est pourquoi le message FRI ne peut se contenter de reconduire simplement toutes les activités menées à ce jour. Ainsi, en ce qui concerne les dépenses de formation, il s'agit de tenir compte de l'influence du facteur démographique. De toute façon, tout l'art politique consiste à maximiser non pas les ressources, mais les résultats par unité de ressource. A partir de là, le taux de croissance de 6 % évoqué dans les discussions menées jusqu'ici constitue une valeur de référence sur laquelle economiesuisse n'adoptera une position définitive que lorsque le contenu concret du message FRI sera connu.

Pour toutes questions :
rudolf.walser@economiesuisse.ch